

JOURNAL

D'INFORMATION DU SMICTOM NORD ALSACE

DÉCEMBRE 2023

FOCUS

La collecte des biodéchets, c'est parti Zéro déchet, zéro gaspi

Réduisez, réutilisez, triezi,
vous serez labellisés

7

François Redestorff,
les bacs de tri, c'est son métier

8





Philippe Giraud,
Président du Smictom Nord Alsace

Nouvelles avancées

Après l'extension des consignes de tri, place à la collecte séparée des biodéchets. C'est une étape importante ?

Notre politique de tri monte encore d'un cran avec ce nouveau dispositif. Il va permettre à chaque habitant du territoire de séparer les biodéchets de ses ordures ménagères. Cette initiative est complémentaire au compostage qui contribue à l'objectif de réduire de moitié la poubelle brune. Tout cela s'inscrit dans une démarche de développement durable qui inspire l'action et les investissements du SMICTOM Nord-Alsace. Les déchets alimentaires représentent aujourd'hui une part importante de nos ordures ménagères. Avec ce nouveau dispositif, ces déchets ne seront plus incinérés mais valorisés en engrais naturel ou en biogaz.

Ce déploiement annonce-t-il d'autres avancées ?

Il appartient au SMICTOM Nord-Alsace de transformer les déchets collectés en ressources. Au-delà de la pratique du compostage que nous encourageons fortement, nous misons sur le développement de procédés industriels comme la méthanisation. Ce processus de fermentation naturelle des biodéchets via un méthaniseur permet de produire du biogaz qui peut ensuite alimenter un réseau de chaleur. Un site est à l'étude à Schaffhouse. La phase d'enquête publique sera engagée début 2024. Ce projet, unique en Alsace du Nord, signera une nouvelle avancée de notre territoire dans la valorisation de nos déchets et le développement des énergies vertes. Le SMICTOM Nord-Alsace réaffirme ainsi son savoir-faire dans la gestion des déchets et les technologies de valorisation de la matière sans perdre de vue son objectif premier : simplifier le quotidien des usagers, répondre aux besoins des collectivités.

C'est aussi dans cet objectif de simplification qu'est mise en place une nouvelle facturation ?

En effet, dans le cadre de l'harmonisation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, nous instaurons une tarification incitative commune sur les territoires de la Plaine du Rhin et du Pays de Niederbronn-les-Bains. À partir du 1^{er} janvier 2024, le SMICTOM Nord-Alsace devient l'interlocuteur unique des habitants pour toutes les démarches relatives aux déchets. Il fonctionne comme un « guichet unique » et accompagne au quotidien l'ensemble des usagers - particuliers, communes, entreprises - pour les aider à mieux trier et à moins produire de déchets. Optimiser, récupérer, valoriser : c'est bien ce cercle vertueux qui nous anime et nous rapproche des habitants de nos territoires.

La collecte des biodéchets est en place

Déchets

alimentaires,

n'en jetez plus !

Nouvelle étape dans le dispositif de collecte des déchets. Les habitants du territoire du SMICTOM Nord-Alsace peuvent aujourd'hui **trier leurs déchets alimentaires en apport volontaire dans des bornes de proximité**. Pas question pour autant d'arrêter le compostage largement pratiqué dans nos communes. Ces deux services sont complémentaires et s'inscrivent dans une boucle vertueuse : réduire la part de déchets incinérés et augmenter le volume de matières valorisées pour produire de la ressource et de l'énergie. La collecte des biodéchets, on s'y met tous.

385

C'est le nombre de bornes d'apport volontaire en biodéchets réparties sur tout le territoire du SMICTOM Nord-Alsace.

38 %

Plus du tiers des déchets contenus dans les poubelles d'ordures ménagères sont des biodéchets : 33 % de déchets alimentaires et plus de 5 % de déchets verts.

300

Répartis sur différents sites proposés par les communes, les abri-bacs sont dimensionnés pour accueillir les déchets alimentaires d'environ 300 personnes.

44 kg

Les déchets alimentaires représentaient en moyenne 44 kg par personne en 2022.



Les déchets ont de la ressource

Un pas supplémentaire vers la transition énergétique. À compter de janvier 2024, tout le territoire du SMICTOM Nord-Alsace sera équipé de collecteurs de biodéchets. Un levier activé dans un double objectif : d'un côté, réduire de moitié le contenu des poubelles brunes et la part des déchets incinérés ; de l'autre, valoriser les biodéchets via la collecte et le compostage. Car nos déchets alimentaires ont de la ressource et peuvent être transformés en énergie par la méthanisation, en produits fertilisants dans les champs agricoles et en compost. Les restes de pain, viande, fromage, fruits et légumes ou encore coquilles d'œuf et poissons sont autant d'apports pour votre jardin et vos plantes. Encouragé par la loi AGEC - antigaspillage pour une économie circulaire -, qui prévoit que les particuliers disposent d'une solution pratique, le dispositif se met en place et les collecteurs de biodéchets fleurissent dans les communes.

Ce déploiement s'appuie sur des études techniques menées par le SMICTOM Nord-Alsace qui ont confirmé la pertinence d'une collecte en apport volontaire pour tous les habitants du territoire. Un maillage de près de 400 bornes de collecte de déchets est prévu d'ici fin 2023 afin que chaque usager puisse jeter ses biodéchets dans un rayon proche de son habitation.

La boucle est bouclée

Les critères d'implantation ont été définis en collaboration avec les communes pour trouver les meilleurs emplacements dans l'espace public. À charge ensuite pour les camions de collecte de prélever le contenu des différentes bornes. Les déchets sont acheminés vers un biodéconditionneur, où sont écartées les erreurs de tri, avant de subir une phase d'hygiénisation et de passer ensuite par le méthaniseur pour une valorisation agricole (épandage) ou une valorisation énergétique (biogaz). La fin du compostage ? Pas du tout. Les deux dispositifs sont complémentaires et le compostage reste une habitude bien ancrée dans le territoire. C'est surtout la pratique la plus vertueuse car si la collecte pour la méthanisation est largement préférable à l'incinérateur, elle génère toutefois des coûts de transport. Le compostage a tout bon. C'est le retour direct à la terre dans son jardin et les biodéchets représentent un important gisement de matières organiques particulièrement riches pour la vie du sol. Le SMICTOM Nord-Alsace continue donc de soutenir l'installation de composteurs individuels et collectifs. Et des animations sont proposées par des associations engagées pour utiliser pleinement ce terreau naturel, trier mieux et gaspiller moins. Rien ne se jette, tout se transforme. Et plus besoin d'engrais chimiques.

« Les critères d'implantation des bornes de collecte ont été définis en collaboration avec les communes pour trouver les meilleurs emplacements dans l'espace public. Chaque usager dispose d'une solution pour jeter ses biodéchets dans un rayon proche de son habitation. »

Comment ça marche ? Sac et bioseau À chacun son kit de tri

Pour trier chez vous les déchets alimentaires, un matériel est mis à votre disposition : un bioseau et un lot de 100 sacs en papier kraft compostable. Il vous suffit ensuite de déposer le sac fermé dans une borne de collecte près de chez vous. La collecte est réalisée par un camion spécifique, les bacs et les bornes sont régulièrement nettoyés. Le bioseau est spécialement conçu pour favoriser l'évaporation et limiter l'humidité responsable des odeurs. Il peut être lavé au lave-vaisselle. Cette solution se conjugue avec un composteur si vous en possédez un.

Dans le composteur et dans la borne, vous pouvez ainsi déposer les épluchures de fruits, légumes et coquilles d'œufs, les serviettes en papier, le marc de café et les sachets de thé. Dans la borne, déposez les os, les viandes, les poissons et les produits de la mer, les restes de repas, pains et céréales ainsi que les laitages. Des sacs supplémentaires seront disponibles gratuitement au SMICTOM et dans les déchèteries fin 2024.



Nos déchets alimentaires sont des ressources

En 2024,

Valorisons nos déchets alimentaires grâce à la collecte séparée en point d'apport volontaire.



ASSOCIATION POUR LE ZÉRO DÉCHET
514 rue de Belphe - 67 140081
67 102 Wissembourg Cedex
Tel. 03 88 511 211 50
www.smictom-nord67.com

3 questions

à Nathan Hoornaert,
chargé de mission biodéchets au SMICTOM
Nord-Alsace



« Un suivi tout au long de l'année »

Comment est née l'idée des collecteurs de biodéchets ?

C'est un nouveau levier que nous activons dans notre politique de réduction des déchets. Après le compostage et la redevance incitative, nous allons encore plus loin en organisant la collecte des biodéchets pour les sortir du contenu des poubelles. Notre ambition est de valoriser les déchets alimentaires au plus proche de nos communes afin qu'ils puissent devenir une ressource énergétique mais aussi de la matière organique par un retour à la terre. Ce dispositif présente plusieurs avantages. Il offre une solution aux habitants qui n'ont pas accès à un composteur. C'est aussi une alternative pour les déchets difficilement compostables à la maison comme les os, les arêtes, les restes cuits ou les peaux d'agrumes. Enfin, les bornes de collecte participent à l'écocitoyenneté et la sensibilisation des habitants par un premier geste de tri à la source.

Quel est le dispositif mis en place pour les professionnels ?

Il s'agit principalement des restaurants qui génèrent, par définition, de gros volumes de déchets alimentaires et qui doivent légalement trier leurs biodéchets à la source. Le système est donc différent de celui des particuliers pour éviter la saturation des points d'apport volontaire. Les professionnels disposent chacun d'un ou plusieurs bacs dédiés et la collecte se fait en porte à porte. Nous avons travaillé tout en finesse avec les communes et les entreprises pour marcher dans le même sens et permettre à l'ensemble des usagers d'accéder facilement à ce nouveau service. Il a fallu rassurer aussi face à certaines réticences. Les bacs sont ainsi vidés une à deux fois par semaine et nettoyés lors de chaque collecte.

Quelles sont les prochaines étapes ?

On ne peut améliorer que ce qu'on mesure. C'est pourquoi, nous mettons en place un suivi du dispositif afin de connaître le tonnage collecté à chaque levée. L'analyse de ces volumes au fil des premiers mois d'utilisation permettra de valider l'efficacité du système déployé. Le cas échéant, il pourra être ajusté ou consolidé par l'ajout de bornes supplémentaires. Nous sommes dans une année test et un bilan sera réalisé d'ici l'automne prochain. Mon rôle est d'organiser et de piloter ce déploiement en coordination avec les élus et les professionnels. Il est aussi d'accompagner les usagers vers des changements de comportements pour optimiser le tri, éviter le gaspillage et préserver les ressources. Cela implique des actions de prévention et de sensibilisation que nous menons avec les associations. Pour réussir la transition écologique, il faut la mobilisation de tous. La valeur ajoutée du SMICTOM est d'apporter une expertise, des solutions techniques, des capacités d'investissement. La mise en place des collecteurs de biodéchets en fait partie et participe à l'écologie des solutions qui constituent le fil rouge de notre action au quotidien.

Exploiter le contenu de nos poubelles au lieu de l'incinérer Que fait-on des biodéchets ?

6 étapes pour comprendre

Nourrir la terre, valoriser les déchets, produire de l'énergie verte : nos déchets ménagers sont de véritables trésors que les évolutions réglementaires, les enjeux des territoires et le développement de l'économie circulaire encouragent à exploiter avec toujours plus de maîtrise et d'efficacité. C'est l'objectif du SMICTOM Nord-Alsace qui, avec le dispositif de collecte des biodéchets, ajoute une nouvelle corde à sa stratégie zéro déchet non valorisée, zéro gaspi.



Du linéaire au circulaire

Votée en 2020, la loi AGEC - antigaspillage pour une économie circulaire - a marqué une étape décisive vers la transition énergétique. Une loi conçue pour passer d'un modèle linéaire - produire, consommer, jeter - à une économie circulaire fondée sur le réemploi et le recyclage des produits. Trois grands principes sont posés : sortir du plastique jetable, lutter contre le gaspillage et agir contre l'obsolescence programmée.

Dans ce contexte, la gestion des déchets devient un enjeu. Évaluer et connaître la quantité de déchets, réduire le volume de déchets à la source, valoriser et recycler les déchets, constituent des impératifs majeurs pour les communes, les entreprises et les citoyens engagés dans la transition énergétique.

« Les ambassadeurs de la prévention et du tri sont à votre écoute. N'hésitez pas à leur demander conseil. »

50 %

L'objectif national est de réduire de 50 % le gaspillage alimentaire d'ici 2025.

80 %

Après collecte, environ 80 % des biodéchets sont valorisés en compost, 20 % en biogaz.



L'eau et le sol sous contrôle

Sur le site de l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Schaffhouse/Wintzenbach, la qualité de l'eau et du sol fait l'objet d'un suivi quotidien.

C'est ici que sont acheminés les déchets non recyclables et non dangereux. Le bout du bout de la chaîne de tri où les déchets sont stockés dans des alvéoles creusées dans le sol appelées casiers. Compte tenu de la configuration du site, sur six casiers, nous en exploitons actuellement trois dédiés à ces déchets ultimes, décrit Thibaut Gross, responsable de l'ISDND. Dans cet espace de 10 hectares, une attention particulière est portée au contrôle de la qualité de l'eau et du sol. Nous disposons d'une station de traitement des lixiviats, ces rejets d'eau polluée par les déchets, pour éviter tout déversement dans le milieu naturel. Plus de 8 000 m³ d'eau sont ainsi traités chaque année.

Avec l'appui d'une société spécialisée
Les analyses sont menées quotidiennement par un technicien du SMICTOM en collaboration avec la société Ovine, spécialisée dans le traitement des eaux polluées. Un travail à temps plein entre le contrôle des valeurs, le suivi des paramètres, la mise en ligne des données ou encore la maintenance industrielle des installations. Les critères sont multiples. Au contrôle de l'évolution de la biologie s'ajoute l'analyse de l'acidité de l'eau, de sa température, des teneurs en azote et en ammonium. « Tout cela permet d'identifier d'éventuels déséquilibres et d'apporter les corrections nécessaires », complète Roger Heimburger, en charge du suivi de la station de traitement des lixiviats. Ainsi pensé, le contrôle de la qualité de l'eau et du sol est un levier décisif du développement du centre de stockage de Wintzenbach.

13 000 à 20 000 t

C'est le volume de déchets ultimes accueillis chaque année au centre de stockage de Schaffhouse/Wintzenbach qui dispose d'une autorisation d'exploitation jusqu'à 35 000 tonnes annuelles.

« Les analyses sont menées quotidiennement par un technicien spécialisé du SMICTOM. Un travail à temps plein entre le contrôle des valeurs, le suivi des paramètres, la mise en ligne des données ou encore la maintenance industrielle des installations. »

Expertise

Gestion administrative, réception des déchets non dangereux, suivi du stockage, contrôle de l'étanchéité des casiers, pilotage de la station de traitement des lixiviats : l'installation de stockage des déchets non dangereux mobilise une équipe de sept personnes.

Le SMICTOM procède actuellement à l'extension du site avec la création d'un septième et dernier casier.

Facturation : on harmonise

Depuis plusieurs années, le SMICTOM Nord-Alsace est engagé dans la prévention et la valorisation des déchets. Il est aussi l'interlocuteur des communes et des usagers pour des questions très pratiques : commandes de bacs de tri, demandes de badges d'accès en déchèterie, apport d'amiante... Dans cette logique de guichet unique, le SMICTOM harmonise la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et devient l'interlocuteur unique pour toutes les démarches liées aux déchets à l'échelle de deux territoires. Une tarification incitative commune est mise en place pour la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin et la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

Plaine du Rhin et Pays de Niederbronn-les-Bains : le SMICTOM est l'interlocuteur des usagers pour les changements de situation et la facturation.

La nouvelle tarification pour les communautés de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et de la Plaine du Rhin comprend deux volets : une part fixe par foyer intégrant les frais incompressibles du service - passage des camions de collecte, transport des déchets vers les déchèteries, charges de structures, emprunts, frais de personnel - et une part variable calculée en fonction du poids des déchets collectés dans la poubelle d'ordures ménagères résiduelles. Une communication aux usagers des communautés de communes concernées sera adressée détaillant la grille tarifaire de la redevance avec part fixe et part variable. Rappelons que la redevance incitative est conçue comme un dispositif juste et équitable. Le montant payé par l'utilisateur est lié à la quantité de déchets produits. Ce système permet une forte diminution des ordures ménagères tout en maîtrisant le coût du service.

15%

Investissements du SMICTOM Nord-Alsace, redevance incitative et comportements responsables des habitants : tous ces facteurs ont permis de réduire de 15 % la production de déchets sur le territoire entre 2010 et 2022.

Bon à savoir

- Grâce au tri des emballages et des papiers et avec la nouvelle collecte des biodéchets, le bac d'ordures ménagères résiduelles sera considérablement allégé. Une dynamique vertueuse qui s'accompagne de changement sur la fréquence des ramassages. À partir du 1^{er} janvier 2024, la collecte des ordures ménagères résiduelles passera d'une fois par semaine à une fois tous les quinze jours. Renseignez-vous sur le jour de collecte dans votre commune via le calendrier distribué ou mis en ligne sur le site Internet du SMICTOM. Autre nouveauté : les collectes seront maintenues les jours fériés à l'exception du 1^{er} janvier, du 1^{er} mai et du 25 décembre, où il y aura un report de collecte le jour suivant.

Réduisez, réutilisez, trie, vous serez labellisés

Notre territoire et ses habitants peuvent être fiers. Pas moins de 29 localités ont aujourd'hui bénéficié d'un accompagnement « Commune engagée zéro déchet » porté par le SMICTOM. Et d'autres vont suivre tout naturellement.

Tous acteurs du zéro déchet. La formule prend tout son sens avec le label « Commune engagée zéro déchet » qui consacre les actions menées dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD). La gestion et la réduction des déchets, en particulier des déchets verts, sont un axe fort de ce plan. Et le label porté par le SMICTOM Nord-Alsace vient souligner les efforts entrepris par les communes et leurs habitants sur deux volets : la diminution des déchets communaux - mairie, écoles, espaces verts, salle polyvalente - et la sensibilisation des habitants au tri et à la réduction des déchets. Les dossiers de candidature des communes sont évalués et validés par les équipes du SMICTOM Nord-Alsace. Pour obtenir cette labellisation, la commune doit notamment mettre en oeuvre au moins quatre actions en faveur du zéro déchet comme l'organisation d'un atelier compostage, d'une conférence « permaculture et jardinage au naturel », d'une journée broyage de branches, l'utilisation de vaisselle réutilisable lors des événements communaux, la promotion de l'eau du robinet ou encore la participation à des collectes spécifiques dédiées au réemploi (téléphones portables, jouets, livres...).

Un défi lancé aux communes

Pour concrétiser leur démarche, les communes peuvent s'appuyer sur des associations engagées comme les Ateliers de la Terre. Son rôle : éclairer, conseiller et former à la fois les habitants et les techniciens communaux. « Ce label est aussi un défi lancé aux communes, souligne Corinne Bloch, responsable des Ateliers de la Terre. Dans le sillage des élus des communes pilotes, le mouvement est enclenché par les familles suivies par les professionnels. En lien avec les ambassadeurs de la prévention et du tri, nous soutenons cette

dynamique par des conférences zéro déchet, des animations dans les écoles et lors des manifestations communales, des ateliers pratiques sur le jardinage au naturel, la gestion des déchets verts. La démarche est globale et n'a rien d'anecdotique. A travers ce label, c'est un nouveau monde qui se réinvente, local et vertueux, autour de savoir-faire anciens et de valeurs essentielles comme l'authenticité et la proximité. »

Les Ateliers de la Terre : Suivez le guide

Une formation à la permaculture, une initiation au paillage et au compostage, des astuces pour jardiner au naturel : l'association Les Ateliers de la Terre foisonne d'idées et de conseils. « Nous intervenons à la demande des communes, du SMICTOM ou des associations, explique Corinne Bloch, l'animatrice des Ateliers de la Terre. Notre credo, c'est le partage d'expériences. Nous proposons des ateliers pratiques et des formations très concrètes sur les techniques de jardinage à partir de matières organiques comme le bois mort, les brossailles, la tonte de gazon. Dans un jardin, il n'y a que des ressources réutilisables. » L'association travaille aussi sur le réemploi, la seconde main en animant par exemple des ateliers de réparation de vélo. « Comme tout a été pensé « produits jetables » dans notre société, il faut modifier les habitudes. Dans nos ateliers, chacun apprend à moins gaspiller. Les habitants en profitent pour échanger entre eux les bonnes pratiques. » Un cercle vertueux inspiré de principes simples.



Bienvenue dans nos communes « zéro déchet »

Des pionniers aux convertis, nos villes et nos villages sont au rendez-vous de la transition écologique. Depuis 2019, 29 communes se sont engagées pour la réduction de leurs déchets.

2019

Wissembourg
Buhl
Reichshoffen
Morsbronn-les-Bains
Hatten

2021

Hunspach
Rott
Seltz
Munchhausen
Mietesheim
Dambach
Wingen
Obersteinbach
Froeschwiller
Hoffen

2022

Seebach
Niederbronn-les-Bains
Gundershoffen
Gunstett
Langensoultzbach
Forstheim

2023

Cleebourg
Mertzwiller
Biblisheim
Eschbach
Goersdorf
Mothern
Surbourg
Rittershoffen

« Dès 2024, les logos "Commune engagée zéro déchet" fleuriront sur le territoire, preuves de pratiques plus responsables et de la forte implication des communes pour protéger l'environnement. »

François Redestorff, les bacs de tri, c'est son métier

Le bac de tri échangé, réparé et livré chez vous : c'est un service de proximité assuré par le SMICTOM Nord-Alsace et incarné par François Redestorff, gestionnaire du parc des bacs de tri. Un métier itinérant et bien plus essentiel qu'il n'y paraît.



Changer de bac : quelle procédure ?

Rien de plus simple. Par mail, téléphone ou courrier, l'usager fait sa demande au SMICTOM Nord-Alsace ou à la Communauté de Communes (Sauer-Pechelbronn, Outre-Forêt, Wissembourg). La commande est transmise au SMICTOM. Les bacs sont échangés dans un délai de deux semaines maximum. S'il s'agit de nouveaux arrivants, la livraison est accompagnée d'un autocollant « stop pub », d'un dépliant rappelant les consignes de tri et d'un bioseau pour la collecte des déchets alimentaires.

« Réparer plutôt que jeter. Pour cet ancien ambassadeur du tri, priorité est donnée au réemploi des bacs jaunes après leur remise en état. »

« Je suis en quelque sorte le Père Noël du SMICTOM avec dans ma hotte des bacs de tri attendus avec impatience par les usagers », sourit François Redestorff. Mais c'est bel et bien une mission de première importance qu'assume le gestionnaire du parc des bacs de tri et qui trouve un large écho auprès des habitants. « La collecte sélective est ancrée dans les habitudes et le bac jaune fait partie des objets indispensables du quotidien, souligne cet ancien ambassadeur du tri. Il s'agit donc de répondre aux besoins des communes et communautés de communes qui recueillent les demandes de dotation des habitants. Le plus souvent, cela concerne des échanges de bacs en cas de dysfonctionnement. La demande porte aussi sur des bacs plus grands.

On passe alors de la poubelle classique de 120 litres au bac de 240 litres pour les foyers au-delà de trois personnes et jusqu'à 360 litres pour des familles de six personnes. Le format 660 litres est réservé aux collectifs.

Gestionnaire, transporteur et conseiller

L'échange est gratuit. Mon rôle est de préparer les commandes, de gérer les stocks et les approvisionnements via notre fournisseur, d'assurer la maintenance et d'organiser la livraison chez les habitants. » François Redestorff, qui a fait de Google Maps son principal outil de travail, sillonne le territoire et parcourt ainsi près de 400 kilomètres par semaine. L'an dernier, il a livré 625 nouveaux bacs de tri mais la priorité

est donnée à la seconde main, au réemploi des bacs après leur remise en état. Réparer plutôt que jeter : une évidence pour ce promoteur de l'économie circulaire qui n'hésite pas à prodiguer ses conseils dans le cadre de ses tournées de livraison. « Je sensibilise les habitants à la réduction des déchets, à privilégier l'achat en vrac pour générer moins d'emballages, à veiller à ce qu'il n'y ait pas d'imbriqués lorsque les déchets - carton, aluminium, plastique, papiers - sont regroupés dans un sac et entraînent des refus de tri. L'objectif est de créer les bons réflexes pour un tri optimal et des factures allégées. » Gestionnaire, transporteur et conseiller : François Redestorff est une figure de proue du SMICTOM Nord-Alsace.

Consignes de tri : rappel

Dans le bac jaune : mettez les emballages métalliques, en plastique et en carton, les briques alimentaires et tous les papiers.

Aux points d'apport volontaire, déposez les emballages en verre : bouteilles, flacons, bocaux.

Et pour éviter les erreurs de tri, veillez à bien séparer les emballages les uns des autres dans le bac jaune et de ne pas les regrouper dans un sac.

56

Sur le territoire du SMICTOM Nord-Alsace, les emballages et les papiers représentent un poids annuel de 56 kg par habitant.

12 126

En 2022, le SMICTOM Nord-Alsace a collecté plus de 12 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles.